

Commission Sportive Football

Commission Application des Règlements 16 mars 2018

Membres présents : Michel SZELAG, Eric MASSÉ, Raymond THILLOU et José VIÉ

Affaire Mailly la Ville - Brichères 1 du 11 mars 2018

Suite au rapport de l'arbitre, Monsieur Cédric LEVEAUX,

de l'audition de Monsieur Cédric LEVEAUX (Arbitre Officiel), de Monsieur Kévin CUENYA (joueur des Brichères) et de Monsieur Jean-Pierre TAQUE (dirigeant des Brichères).

Décision de la Commission

- Kévin CUENYA (de Brichères) est suspendu 1 match automatique (Brichères 1-Esnon du 18 mars 2018) + 2 matches fermes (Diges-Pourrain - Brichères 1 du 25 mars 2018 et Esnon-Brichères 1 du 1 avril 2018) + 2 matches avec sursis. Le joueur n'est pas autorisé à jouer avec Brichères 2 à ces mêmes dates.

et un point de moins au Championnat pour le Club des Brichères.

Match gagné 4 à 1 pour les Brichères et 0 pt pour Mailly la Ville pour abandon de terrain à la 78ème minute.

En cas de report de matches, la sanction suit le report.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départemental Disciplinaire d'Appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements,
Raymond THILLOU